Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 057-215702077-20260710-2026071002-DE

FARÉBERSVILLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	18	10	11

Séance du 10 juillet 2026 sous la présidence de Madame Marie ADAMY, Maire. Convocation du 2 juillet 2026.

PRESENTS :
Mesdames ADAMY Marie, PIESTA Sylvia, KHOUMRI Louisa, HARRATH Malika, KALFOUS Clémence, BECKENDORF Cindy, TÜZÜN Gulhan, ARANDA Aurélie et EL GAMOUN Houria ;
Messieurs DARKAOUI Kamel, SAADI Lamine, DAGTEKIN Musa, SATILMIS Muhterem, SAVALLI Vito Carlo, LAUER Bernard, RAHAOUI Mohamed, WEBER Sébastien et ANANICZ Brice.
PROCURATIONS :
Mesdames FRANGIAMORE Françoise, RUSSELLO Marie, FARIS Aïcha, TUFEKCI ERKILIC Yasemin, DILEK Müjde et Messieurs PODBOROCZYNSKI Julien, AIT TAMA ALI Abdelhakim, ESTRADA Jonathan, AOUKACHI Abdellah, GULDAL Serafettin qui ont donné procuration à Mesdames ADAMY Marie, KHOUMRI Louisa, PIESTA Sylvia, ARANDA Aurélie, EL GAMOUN Houria et Messieurs SAADI Lamine, RAHAOUI Mohamed, DAGTEKIN Musa, DARKAOUI Kamel et ANANICZ Brice.
ABSENTS EXCUSES : */*
ABSENTS : *KOUIDRI ZOURGUI Nourdine (présent à partir du point 3)*

02 - Désignation d'un correspondant défense

Rapporteur : Mme le Maire

Exposé des motifs

Madame le Maire informe que suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de désigner un nouveau correspondant défense.

Ce dernier sera l'interlocuteur des autorités civiles et militaires du département et de la région en matière de défense.

Il sera destinataire notamment de nombreuses informations susceptibles d'intéresser tout ou partie des habitants de la commune.

Il pourra également être appelé à participer à des journées d'information.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

- Désigne Monsieur Muhterem SATILMIS, adjoint au Maire, comme correspondant défense pour la commune de Farébersviller.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Marie ADAMY

MAIRIE DE FARÉBERSVILLER
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
57450

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »